

# DÉCLARATION LIMINAIRE

[www.fn-te.cgt.fr](http://www.fn-te.cgt.fr)



## CTR DGA du 29 juin 2022

Monsieur le Délégué Général pour l'Armement,  
Mesdames,  
Messieurs,

Voici réuni aujourd'hui, mercredi 29 juin 2022, l'avant dernier Comité Technique de Réseau de la DGA de cette mandature et le dernier avec vous comme président, Monsieur le Délégué.

Votre mandat de 5 ans à la tête de la Direction Générale pour l'Armement pourra rester celui qui a fait suite à la période de réformes majeures qui ont duré de 2007 à 2017 et qui ont vu supprimés 3500 postes des effectifs.

Votre mandat de 5 ans pourra aussi rester celui de la déclinaison des grandes orientations stratégiques ministérielles voulues par le précédent gouvernement et de la remontée des effectifs globaux.

Toutefois, et vous le savez du fait des différentes interventions de la CGT dans les nombreuses réunions et groupes de travail dans lesquels nous avons débattu, la CGT reste très critique quant à la mise en œuvre sur le terrain des décisions prises par la DGA.

Sur la stratégie tout d'abord, la DGA se réorganise à marche forcée. Sur le sujet de la transformation numérique par exemple, nous gardons à l'esprit que cet axe de progrès a vu, dans un premier temps, la création de l'UM Socle Numérique puis, quelques mois après, la transformation de cette entité et son intégration dans l'agence numérique de Défense (AND) nouvellement créée. La CGT s'étonne encore de devoir créer une nouvelle organisation avant de voir monter en puissance la précédente.

L'axe ressources humaines, quant à lui, a beau disposer du bel outil qu'est le plan stratégique des ressources humaines (PSRH) pour mettre en musique la remontée des effectifs globaux de la DGA, la CGT regarde dans le détail et ne peut que continuer à dénoncer la poursuite de la baisse des effectifs pour les catégories B, C et Ouvriers. Il en est de même pour la poursuite des baisses d'effectifs dans les métiers du soutien général ou de la gestion documentaire. Et que dire du recensement des 55 compétences critiques en raison de faible effectif \_ dont la plupart dans notre cœur de métier \_ qui sont le signe d'une fragilité notoire dans les compétences de la DGA.

Sur la mission renforcée de la DGA de soutenir les exportations, la CGT critique la priorisation qui semble être donnée à la livraison de matériels dans le cadre des contrats export au détriment de l'équipement de nos propres forces.

Le Rafale se vend très bien. 285 de ces avions ont été vendus depuis 2015 pour l'Egypte, l'Inde, la Croatie, l'Indonésie, les Emirats arabes unis, le Qatar... Dans la péninsule arabique, que penser de la plainte déposée contre 3 industriels majeurs pour « complicité de crime de guerre » et l'usage suspecté des matériels exportés contre la population du Yémen. Et que dire de la notion de Paix dans cette partie du monde ?



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex  
T : 01 55 82 89 00 [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

## CTR DGA du 29 juin 2022

Et dans le contexte du conflit en Ukraine, est-ce au nom de la Paix que la DGA est partie prenante dans la réflexion pour légiférer en vue de réquisitionner les matériaux et les compétences d'entreprises civiles de la base industrielle et technologique de Défense (BITD) sans que la France soit formellement en guerre ?

La CGT veut voir la DGA agir prioritairement pour faire valider les accords inter-industriels liés au programme d'avion du futur SCAF. Ce programme majeur correspond non seulement au besoin exprimé par les forces mais est aussi une garantie du haut niveau d'excellence dans le domaine aéronautique de Défense. Le plan de charge qui en découle assure la pérennité des établissements de la DGA qui auront la charge de qualifier ce nouvel aéronef.

Il en est de même avec le programme de char nouvelle génération MGCS en coopération avec l'Allemagne. Merci de nous éclairer sur le destin de ce programme quand l'industriel Rheinmetall présente seul un concurrent direct, le char KF-51.

Tout comme les représentants CGT, les personnels s'inquiètent quant à l'avenir des activités de la DGA dépendantes des programmes nationaux ou multinationaux. Les investissements massifs ainsi que les recrutements pour maintenir à haut niveau de performance les moyens des centres de la direction technique, voire en concevoir de nouveaux, en dépendent aussi directement.

Les personnels de la DGA s'inquiètent aussi du contexte actuel dans lequel la pression continue d'être mise pour passer les jalons techniques de qualification des matériels. La tension est forte dans bon nombre d'établissements de la direction technique et dans bon nombre de domaines.

La DGA peut continuer de chercher à simplifier les méthodes managériales de tout son encadrement par on ne sait quelle méthode Lean, les réelles améliorations viendront de l'arrêt des déflations des effectifs dans les catégories B et C ainsi que la reprise massive des embauches d'Ouvriers de l'Etat dans toutes les professions matriculaires et pas seulement les 21 autorisées par la DRH-MD.

Les personnels de la DGA exigent également de ne plus subir la hausse des prix qui s'est gravement accélérée depuis le début de l'année. Les agents aux bas salaires sont en grave souffrance. La promesse électorale de dégel du point d'indice précisée hier à hauteur de 3.5% n'est rien d'autre qu'offrir ce qui est dû aux personnels qui, depuis 2010, ont perdu près de 25% de leur pouvoir d'achat.

La CGT exige que soit rendu à tous les personnels contractuels, fonctionnaires et Ouvriers de l'Etat ce qui leur est dû. Comment oser parler d'attractivité et de fidélisation sur les postes proposés par la DGA sans ce préalable, surtout quand des budgets conséquents sont dédiés à des célébrations d'anniversaire de centres ou d'établissements ?

La souffrance que ressentent les agents est due également au non-respect de leurs droits. Le droit de pouvoir obtenir la reconnaissance de l'institution et de pouvoir bénéficier d'un légitime déroulement de carrière. Le droit d'être intégré dans un dispositif amiantaire reconnaissant l'exposition subie tout au long de la carrière. Le droit d'être suivi par une médecine de prévention -quand elle existe- qui fait efficacement l'analyse des situations et des conditions de travail.

Ce respect des droits concerne aussi les représentants du personnel de notre organisation syndicale qui, bien trop souvent, subissent des pressions inacceptables renforcées par le sous-effectif général.

Les personnels de la DGA et la CGT attendent des réponses sur tous ces points.

Nous vous remercions

